

Informations complémentaires

ADRT Somme Tourisme

Siege social: 54 rue Saint Fuscien 80000 AMIENS 03.22.71.22.73 - groupes@somme-tourisme.com

Immatriculation organisateurs de voyages auprès d'Atout France : IM080110001

Garantie financière auprès de l'APST

Assurance RCP auprès de Aviva N°77522309

Siret: 78061024200049

Possibilité de souscrire une assurance annulation (facultative) pour couvrir les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes (Assureur Axa -1, 7 % du prix du voyage).

Le devis:

Il est non contractuel, sous réserve de disponibilité au moment de votre demande de réservation. Si vous acceptez le devis celui-ci sera mis en option en fonction des disponibilités (délai de 5 jours ouvrables minimum).

Modalités de paiement :

A la signature du contrat, un acompte de 25 % est demandé (sauf bons de commande Mairie) celui-ci confirme le dossier.

Le solde est demandé 3 semaines avant l'arrivée du groupe sauf accords particuliers (il déclenche l'envoi du carnet de voyage à condition que toutes les informations aient été communiquées au préalable). En cas d'annulation totale ou partielle, les conditions d'annulations s'appliquent.

Barèmes des frais d'annulation du voyage :

D'Individuels dans un groupe :	
• jusqu'a 30 jours avant la date de départ :	10 % du montant du voyage.
• de 30 à 22 jours avant la date de départ :	25 % du montant total des prestations
 de 21 à 8 jours avant la date de départ : 	50 % du montant total des prestations
• de 7 à 2 jours avant la date de départ :	75 % du montant total des prestations
 de 2 jours ou non présentation 	100 % du montant total des prestations.
D'un groupe :	
• plus de 30 jours avant la date de départ :	10 % du montant du voyage.
• de 30 à 22 jours avant la date de départ :	50 % du montant total des prestations
de 21 à 8 jours avant la date de départ :	75 % du montant total des prestations
 de 7 à 2 jours avant la date de départ : 	90 % du montant total des prestations
• moins de 2 jours ou non présentation :	100 % du montant total des prestations

Nombre personnes:

La base minimum de facturation pour un groupe est fixé à 20 payants ou payants pour 20 personnes.



Carnet de voyage :

Le carnet comprend les bons d'échange nécessaire à la sortie avec les coordonnées des prestataires et leurs téléphones en cas d'urgence ; les plans de zones pour l'accès ; le programme final ; la facture pro forma et la documentation.

Données personnelles :

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité, accessible sur demande auprès du Vendeur.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Médiation:

« Apres avoir saisi le service (après-vente, après voyage…) et à default de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et modalités sont disponibles sur son site : www.mtv.travel »